

1122

Lundi 26 juin 1972

Conférence spatiale européenne
de juillet 1972,
à Bruxelles.
Participation européenne
au programme Post-Apollo.

- Département politique. Proposition du 13 juin 1972
(annexe).
- Département de l'économie publique. Rapport joint du 20 juin 1972
(adhésion).
- Département des transports et communications et de l'énergie.
Rapport joint du 21 juin 1972 (adhésion).
- Département des finances et des douanes. Rapport joint du
21 juin 1972 (annexe).
- Département de l'intérieur. Rapport joint du 20 juin 1972
(annexe).
- Département politique. Réponse du 21 juin 1972
(accord).

Vu la proposition du Département politique et tenant compte de la
procédure de co-rapport, le Conseil fédéral

d é c i d e :

1. Le Conseil fédéral prend note du présent rapport, dont les consi-
dérations serviront de lignes directrices pour la délégation
suisse à la Conférence spatiale européenne de juillet prochain.
2. La délégation suisse à la Conférence spatiale européenne qui se
tiendra à Bruxelles les 11 et 12 juillet 1972 sera composée de:
 - M. Roger Bonvin, Conseiller fédéral, Chef du Département des
transports et communications et de l'énergie,
chef de la délégation.
 - M. le Ministre Etienne Vallotton, suppléant du Chef de la Divi-
sion des Organisations Inter-
nationales du Département po-
litique, suppléant du chef de
la délégation.
 - M. Jean Olivier Quinche, collaborateur diplomatique I, section
des affaires scientifiques, Département
politique.

- 2 -

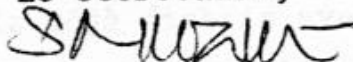
- M. Peter Creola, chargé des affaires spatiales, Ambassade de Suisse, Paris.
 - M. Christian Favre, 1^{er} adjoint, Division de la science et de la recherche, Département de l'intérieur.
 - Un représentant de la Direction générale des PTT.
3. Le Département politique est chargé de faire rapport au Conseil fédéral sur les résultats de la Conférence de Bruxelles.
4. Les membres de la délégation recevront une indemnité journalière de frs. 105.--.

Extrait du procès-verbal (sans annexes à la proposition) aux:

- EPD 15 (pour exécution)
- EDI 3 (" ")
- FZD 9 (pour connaissance)
- EFK 2 (" ")
- Fin. Del. 2 (" ")
- EVD 3 (" ")
- VED 6 (GS 3, GD PTT 3 pour exécution)

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,



o.191.10.VI - VE/hz

Berne, le 13 juin 1972.

DistribuéeA u C o n s e i l f é d é r a l

Conférence spatiale européenne
de juillet 1972, à Bruxelles.
Participation européenne au
programme Post-Apollo

Introduction

Le 15 juillet 1970, vous aviez donné vos instructions à la délégation suisse à la Conférence spatiale européenne. La délégation était instruite, entre autres, de se prononcer en faveur de la poursuite des contacts déjà établis avec les Etats-Unis dans le but d'éclaircir les possibilités d'une participation de l'Europe au programme Post-Apollo.

Le 30 juin 1971, vous confirmiez ces instructions et autorisiez la délégation suisse à annoncer que notre pays contribuerait aux frais des études nécessaires pour préciser les possibilités d'une telle participation au programme Post-Apollo.

En fait, la Conférence spatiale européenne a très soigneusement étudié l'offre que les Etats-Unis avaient faite en 1970 à l'Europe de participer à ce programme. Si ce travail n'a guère retenu l'attention, c'est que l'Europe s'est occupée avant tout pendant les années 1970 et 1971, sur ce plan spatial, de l'avenir de ses propres activités. Vous savez que les efforts faits pour établir enfin un programme spatial européen

- 2 -

et sauver par là l'Organisation européenne pour les recherches spatiales (CERS ou ESRO) ont enfin abouti le 20 décembre 1971. Le Conseil de l'ESRO adopta alors, dans l'essentiel, trois programmes de satellites d'applications (aéronautiques, météorologiques et de télécommunications) et un programme scientifique. Le 2 février 1972, vous décidiez que la Suisse participerait à ces quatre programmes.

Libérés du souci que leur causait l'avenir de l'ESRO, les Etats membres de la Conférence spatiale européenne purent vouer plus d'attention, dès décembre 1971, aux possibilités de participation au programme Post-Apollo. Le projet redevint peu après d'une brûlante actualité, lorsque le Président Nixon décida, le 5 janvier 1972, de réaliser la plus importante partie de ce programme, la navette spatiale, et d'y consacrer environ 6 milliards de dollars pour les cinq ans à venir.

La Conférence spatiale européenne se hâta dès lors de présenter à ses membres, à la fin de mars 1972, un rapport sur le résultat des contacts avec les Etats-Unis et les études faites jusqu'alors. Excellente synthèse, faisant le point de la situation avec objectivité et concision, ce rapport soulignait dès son introduction que le lancement, le 17 mars 1972, de l'appel d'offre américain pour la première partie du programme, la navette spatiale, imposait à l'Europe de prendre position sur son éventuelle participation au plus tard en juillet 1972.

Conscient du peu de temps qui restait encore pour rassembler les derniers éléments propres à éclairer les Etats membres et devant leur permettre de prendre une décision, le président de la Conférence spatiale européenne, le Ministre belge Théo Lefèvre, fit part en mars aux Etats membres de la Conférence

- 3 -

de son intention de tenir en mai une réunion officieuse, au niveau des Ministres, pour dégager les grandes lignes d'une ou plusieurs possibilités de participation.

Cette réunion a eu lieu à Paris, le 19 mai. Il y a été décidé, entre autres, que la Conférence spatiale européenne se réunirait à Bruxelles les 11 et 12 juillet. Nous reviendrons plus loin sur cette réunion du 19 mai.

Le programme Post-Apollo

L'élément principal du programme est la navette spatiale ("space shuttle"). La navette comprend essentiellement l'"orbiter", qui est un véhicule tenant à la foi de l'avion, de la fusée et du satellite, de la dimension d'un DC 9. Il décolle comme une fusée, se place sur orbite, peut y rester sept jours voire plus, puis revient à son point de départ en atterrissant sur une piste. Piloté par deux hommes, l'"orbiter" est propulsé au départ par ses propres moteurs-fusée ainsi que par deux fusées flanquant un vaste réservoir central. Au bout d'un certain temps les deux fusées se détachent et tombent en mer, alors que le réservoir n'est largué que lorsque la navette a atteint son orbite. La navette continue alors son vol, sous l'action de ses seuls moteurs-fusée. Mais elle ne peut en aucun cas atteindre une altitude de plus de 1000 km.

La navette spatiale a une importante soute, où peut être logée une charge allant jusqu'à 30 tonnes, si l'orbite est basse. En fait, plus l'orbite s'élève plus la charge utile décroît.

- 4 -

La soute en question peut contenir un remorqueur spatial ("space tug"), véhicule non-pressurisé, donc non-habité, qui est en mesure de transporter des charges utiles de l'orbite basse de la navette jusqu'à l'orbite élevée des satellites géostationnaires (36'000 km). Il peut ensuite, si nécessaire, effectuer un rendez-vous et un arrimage avec un satellite usagé qu'il redescend vers la navette. Sur quoi il réintègre la soute, avec le satellite, et revient au sol avec lui dans la navette.

La navette pourra également prendre dans sa soute des modules de sortie ("sortie can"). Il s'agit là d'un laboratoire spatial pressurisé, donc habitable, qui reste attaché à la navette et à partir duquel les expériences les plus diverses pourront être effectuées par un équipage de 2 hommes, comme à partir d'un laboratoire ordinaire.

Eléments susceptibles d'une participation européenne

Selon les plus récentes informations, les Etats-Unis ne seraient plus intéressés à une participation européenne uniquement à certains développements de la navette spatiale.

En revanche, la NASA a proposé aux Européens d'assurer le développement d'un remorqueur spatial et s'est dite prête à en acquérir un certain nombre. Il semblerait cependant que l'armée de l'air américaine (US Air Force) soit prête à développer de son côté un tel remorqueur. La compétition serait en ce cas d'autant plus sérieuse que les utilisations militaires du remorqueur pourraient être pour le moins aussi nombreuses que les

- 5 -

utilisations civiles. Le coût du développement d'un remorqueur serait de l'ordre de 2 milliards de francs suisses, répartis sur 8 ans.

Une autre possibilité a été offerte à l'Europe, celle d'assumer la responsabilité du développement d'un module de sortie. Le coût du développement de ce véhicule serait de l'ordre de 1 milliard de francs suisses, à répartir sur 8 ans.

D'autres possibilités s'offriraient également qui combindraient ces deux éléments du programme Post-Apollo avec une participation à certaines parties de la navette.

Intérêt d'une participation, pour les Etats-Unis et pour l'Europe

La NASA disposera probablement des moyens financiers pour la réalisation de la navette spatiale. En revanche, elle ne pourra pas envisager de financement du remorqueur spatial ou du module de sortie avant que les budgets annuels de la navette ne se mettent à décroître, c'est-à-dire pas avant 1977-1978. Ainsi, la réalisation par les Européens du remorqueur ou du module serait le meilleur moyen pour la NASA de disposer de l'un de ces véhicules dès que la navette sera opérationnelle. En fait, la navette n'aura toute sa valeur que le jour où elle pourra être combinée avec un remorqueur d'abord, puis avec un module de sortie ensuite. Si l'Europe ne devait pas réaliser le remorqueur, la NASA ne serait guère en mesure de le réaliser seule avant 1985; mais il reste l'éventualité, déjà mentionnée plus haut, d'un développement par l'US Air Force, voire l'adaptation d'étages conventionnels existants en attendant que le remorqueur puisse être développé.

Pour l'Europe, mis à part l'intérêt que présente le développement d'une technologie aussi avancée, une telle participation ne se justifierait pleinement que dans la mesure où les Etats-Unis, reconnaissant l'apport européen, s'engageraient en contrepartie à assurer le lancement de tous les satellites européens, quelle qu'en soit la mission. En fait, si l'Europe recevait une telle assurance, sans équivoque, elle pourrait renoncer au développement coûteux de ses propres lanceurs (EUROPA II et EUROPA III). Le coût de la participation au programme Post-Apollo serait alors en grande partie couvert par l'économie réalisée sur le développement des lanceurs européens. C'est dire que le projet n'est pas qu'un rêve ambitieux, déraisonnable.

En fait, pour l'Europe, le problème crucial demeure toujours le même que celui qui se posait déjà à la Conférence spatiale européenne de Bad Godesberg, en 1968, à savoir comment assurer au meilleur prix et avec le maximum de chances de succès le lancement de toutes les missions spatiales européennes. Par une participation au programme Post-Apollo ou par la poursuite du programme européen de lanceurs ?

La réunion du 19 mai

Le temps pressant, ainsi que nous l'avons déjà relevé, le Ministre Lefèvre a convoqué à Paris, pour le 19 mai, une réunion ministérielle officieuse ayant pour objectif de faire le point de la situation et de préparer au mieux la Conférence spatiale européenne de juillet prochain. Les trois plus grands pays s'y firent représenter par des ministres, les petits pays (Suisse comprise) par des hauts fonctionnaires.

- 7 -

Il est ressorti de cette réunion qu'aucun des Etats membres de la Conférence ne s'estimait encore assez informé des intentions réelles des Etats-Unis. Il a donc été décidé d'envoyer à Washington, à mi-juin, une nouvelle et dernière mission exploratoire. Cette mission se situera bien au-dessus du niveau technique des contacts établis jusqu'ici. Mais il ne s'agira pas encore de la négociation au niveau politique le plus élevé, qui, elle, n'aura lieu que si l'Europe parvenait à prendre une décision positive en juillet. La mission de juin se situera donc au niveau des plus hauts fonctionnaires et aura pour but d'obtenir des Etats-Unis des précisions entre autres sur les cinq points que voici:

1. Conditions d'accès des missions spatiales européennes aux lanceurs américains conventionnels et aux lancements Post-Apollo
2. Détermination de la priorité des missions de l'Europe par rapport aux missions des Etats-Unis (civiles et militaires) et des autres pays
3. Portée de l'engagement des Etats-Unis d'acheter à l'Europe les matériels développés par elle
4. Conditions d'accès à la technologie américaine, nécessaire pour l'exécution du travail entrepris en Europe
5. Conditions de financement et de gestion des travaux entrepris par l'Europe.

La délégation suisse a d'ores et déjà relevé, à Paris, qu'elle ne voyait pas comment le gouvernement suisse, pour ne pas parler des gouvernements des autres Etats membres, pourrait se faire une opinion et prendre une décision entre le moment où il

- 8 -

obtiendra connaissance du résultat de cette dernière exploration (vers la fin de juin) et le moment où se tiendra la Conférence spatiale européenne (le 11 et le 12 juillet) ...

Peut-on conclure de la réunion du 19 mai que l'Europe sera prête à prendre une décision en juillet prochain ?

L'exploration à Washington à mi-juin est indispensable, certes. Mais en admettant que la mission européenne obtienne toutes les précisions souhaitables, peut-on s'attendre à ce que l'Europe prenne en juillet la décision de principe attendue, affirmant l'intérêt des Européens pour le développement d'une partie précise du programme Post-Apollo et leur intention de la réaliser ?

Pour le moment, à voir les positions prises le 19 mai, cela ne paraît pas devoir être la cas :

La France s'est déclarée intéressée par le module de sortie (sans exclure le remorqueur) et désireuse de poursuivre les efforts pour la réalisation de lanceurs européens (ce qui signifie qu'elle ne croit pas que l'Europe pourra jamais obtenir des Etats-Unis un engagement ferme d'assurer le lancement de toutes les missions européennes).

L'Allemagne s'est également déclarée intéressée par le module de sortie. En revanche, elle n'a rien dit ni en faveur ni contre la poursuite des efforts sur le plan des lanceurs européens (ce qui paraît traduire une approche plus nuancée: faire tout d'abord confiance aux Etats-Unis, voir venir et décider ensuite, en conséquence).

- 9 -

L'Italie n'a pas pu dire grand chose, n'ayant pas de gouvernement, situation qui risque de se retrouver en juillet. Mais elle a au moins manifesté son intérêt pour la première phase, celle des études de faisabilité.

La Belgique, enfin, s'est prononcée pour le remorqueur spatial et la poursuite de l'effort pour les lanceurs européens (en ce faisant, la Belgique est fidèle à un choix européen, qu'elle a souligné en faisant appel à une nouvelle solidarité, la "solidarité des dix").

Les autres Etats membres de la Conférence ne se sont pas prononcés. Sans que cette attitude ait été concertée, elle traduit cependant un sentiment largement répandu chez les petits Etats, à savoir que tant que les quatre grands contributeurs ne seront pas parvenus à s'entendre, l'avis plus ou moins favorable ou défavorable des petits contributeurs ne changera rien à la situation.

La position de la Suisse à la réunion du 19 mai

Même si elle avait voulu manifester certaines préférences, comme les délégations allemande, française ou belge, la délégation suisse n'eût pas été en mesure de le faire. Aucune préférence n'est en fait ressortie jusqu'ici des discussions qui ont eu lieu en Suisse à ce sujet. Ce n'est pas seulement parce que trop d'éléments d'appréciation font encore défaut. C'est plus encore parce que les activités spatiales n'ont intéressé jusqu'ici chez nous qu'une minorité d'industries et de chercheurs

- 10 -

et, surtout, ne s'inscrivent pas comme dans les grands pays, en Allemagne et en France par exemple, dans un programme spatial bien équilibré et d'une envergure suffisante pour qu'une collaboration avec les Etats-Unis puisse y trouver logiquement sa place. Il paraît bien peu probable, dans ces conditions, que le Gouvernement et le Parlement soient prêts, pour le moment en tout cas, à inscrire une participation au programme Post-Apollo au nombre des priorités de l'heure.

La délégation suisse aurait-elle dû, dans ces conditions laisser d'ores et déjà entendre que la Suisse ne participerait probablement à aucun des développements envisagés ? C'eût été prématuré, politiquement et tactiquement; l'heure n'était pas à la débandade au moment où un ultime effort était tenté pour éclaircir encore la situation et parvenir, qui sait, à une décision commune des quatre grands contributeurs. C'eût été prématuré, également, si l'on considère le problème des lanceurs. Dans l'hypothèse où l'on parviendrait à une décision commune et où les Etats-Unis donneraient toutes les assurances souhaitées pour le lancement des missions spatiales européennes, il n'est pas exclu que l'Europe renonce alors au développement de ses propres lanceurs. Dans ce cas, un minimum de participation pourrait s'imposer aux Etats européens qui ont décidé de réaliser les programmes de satellites d'applications de l'ESRO et ont besoin de lanceurs. Il se pourrait même que ce minimum de participation se révèle, en fin de compte, moins onéreux que la part de développement des lanceurs européens que chacun de ces Etats aurait eu à supporter, directement ou indirectement. Dans ces conditions, il importait que la délégation suisse laisse encore la porte ouverte, ce qu'elle a fait.

La Conférence spatiale européenne de juillet prochain

Rappelons brièvement l'objectif de cette réunion: après avoir apprécié la position américaine, parvenir à un choix entre les différentes possibilités de participation au programme Post-Apollo, un choix qui devrait permettre de prendre un minimum de décisions immédiates et de tracer les actions ultérieures. De toute évidence, le problème très politique de la disponibilité des lanceurs américains demeurera la clé de toutes les décisions.

Au cas où les Etats-Unis répondraient par trop évasivement aux questions de la mission exploratoire de juin, il ne restera à la Conférence que de rechercher le meilleur moyen d'assurer un développement rapide des lanceurs européens indispensables.

Si en revanche la mission exploratoire devait arriver à un résultat satisfaisant, alors se posera la question du choix entre les différentes possibilités de participation. Une fois ce choix fait, l'on verra si le nombre d'Etats disposés à s'engager dans cette voie permet ou non d'aller de l'avant et ce qu'il conviendra de faire avec les lanceurs européens.

Pour la Suisse, dans la première hypothèse, il pourra peut-être suffire de rappeler que nous avons accepté la résolution sur les lanceurs européens, le 20 décembre 1971. Mais peut-être faudra-t-il aussi laisser entendre que nous ne serions pas opposés à une fusion de l'ESRO et de l'ELDO, tout en nous réservant de décider par la suite si et comment nous pourrions participer au financement des activités de l'ELDO, qu'elle soit

- 12 -

fusionnée ou non avec l'ESRO. Le fait que tout les Etats membres de l'ESRO - la Suisse y compris - dépendront alors des lanceurs européens, en tout cas pour les satellites de télécommunications, obligera qu'on le veuille ou non à un minimum de collaboration.

Dans la seconde hypothèse, c'est-à-dire si les assurances des Etats-Unis devaient être suffisantes, si les quatre grands contributeurs européens devaient se décider et si la participation devait résoudre le problème du lancement de toutes les missions spatiales européennes, alors il pourrait être indiqué que la délégation suisse se réserve la possibilité de réexaminer la situation. Mais il ne saurait être question qu'elle aille au delà, qu'elle prenne un quelconque engagement, ni même qu'elle fasse une déclaration d'intention qui constituerait déjà un engagement moral.

En dernière analyse, si la Conférence de Bruxelles ne devait aboutir à aucun résultat, dans le sens d'une collaboration avec les Etats-Unis, il n'en restera pas moins un important et très intéressant effort à faire en Suisse, sur les plans industriel et scientifique, pour tirer le meilleur parti du programme varié mais cohérent qui a été adopté par l'ESRO le 20 décembre 1971. Telle a été également la conclusion de la Commission consultative fédérale pour les affaires spatiales, le 24 mai 1972.

*

* * *

- 13 -

Vu ce qui précède, le Département politique est arrivé à la conclusion qu'il n'était pas possible pour le moment d'établir des instructions précises pour la délégation à la Conférence de juillet, pas plus qu'il ne sera possible, probablement, d'en établir juste à la veille de la Conférence une fois reçu le rapport de la mission exploratoire de juin. Il a dès lors estimé que le mieux serait, d'une part, de vous présenter le présent rapport et, d'autre part, de vous proposer de constituer la délégation suisse de telle façon que son chef dispose des avis compétents indispensables suivant la tournure - imprévisible pour le moment - que prendront les débats.

Aussitôt reçu le rapport de la mission exploratoire à Washington, le Département politique convoquera une conférence réunissant tous les services fédéraux intéressés, aux fins d'examiner dans quelle mesure ce rapport permettrait de mieux prévoir le déroulement de la Conférence de juillet voire de préciser la position suisse. Le cas échéant, le Département politique vous fera un bref rapport complémentaire.

Le présent rapport a été volontairement limité à l'essentiel. Les hypothèses sont encore si nombreuses et complexes à l'heure actuelle que toutes les développer en détail ne permettrait guère d'y voir plus clair. A titre de complément d'information, ././ deux "Weltraumberichte" (Nos 5 et 6) de l'Ambassade de Suisse à Paris sont joints au présent rapport.

Quant à la composition de la délégation, elle a été discutée avec les différents départements intéressés. M. le Conseiller fédéral Bonvin prendra la tête de la délégation, ainsi qu'il le fit déjà pour les deux dernières réunions de la Conférence spatiale européenne de juillet et de novembre 1970.

- 14 -

Le Département politique a donc l'honneur de

p r o p o s e r

1. Le Conseil fédéral prend note du présent rapport, dont les considérations serviront de lignes directrices pour la délégation suisse à la Conférence spatiale européenne de juillet prochain.
2. La délégation suisse à la Conférence spatiale européenne qui se tiendra à Bruxelles les 11 et 12 juillet 1972 sera composée de:
 - M. Roger Bonvin, Conseiller fédéral, Chef du Département des transports et communications et de l'énergie, chef de la délégation.
 - M. le Ministre Etienne Vallotton, suppléant du Chef de la Division des Organisations Internationales du Département politique, suppléant du chef de la délégation.
 - M. Jean Olivier Quinche, collaborateur diplomatique I, section des affaires scientifiques, Département politique.
 - M. Peter Creola, chargé des affaires spatiales, Ambassade de Suisse, Paris.
 - M. Christian Favre, 1er adjoint, Division de la science et de la recherche, Département de l'intérieur.
 - Un représentant du Service des questions industrielles internationales du Département de l'économie publique.
 - Un représentant de la Direction générale des PTT.
3. Le Département politique est chargé de faire rapport au Conseil fédéral sur les résultats de la Conférence de Bruxelles.

- 15 -

4. Les membres de la délégation recevront une indemnité journalière de frs. 105.--.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

Graber

Annexes: Weltraumbericht Nos 5 et 6

Pour rapport joint:

- au Département de l'intérieur
- au Département des finances et des douanes
- au Département de l'économie publique
- au Département des transports et communications et de l'énergie
(Direction Générale des PTT)

Extrait du procès-verbal:

- à la Chancellerie fédérale, pour l'établissement des pouvoirs à adresser à la Division des organisations internationales du Département politique
- au Département politique, en 15 exemplaires, pour exécution
- au Département de l'intérieur, en 3 exemplaires, pour information
- au Département des finances et des douanes, en 3 exemplaires, pour information
- au Département des transports et communications et de l'énergie, en 3 exemplaires, pour information (dont 3 exemplaires pour la Direction générale des PTT) -T-

o.191.10.VI

3003 Berne, le 21 juin 1972

DistribuéeAu Conseil fédéral

Conférence spatiale européenne de juillet 1972, à Bruxelles;
Participation européenne au programme Post-Apollo
960.2

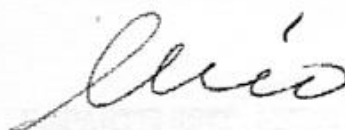
Rapport joint à la proposition du Département politique fédéral
au Conseil fédéral du 13 juin 1972

Nous saisissons l'occasion de la présentation de cette proposition du Département politique pour faire les quelques remarques suivantes:

Nous saluons le fait qu'aucun engagement, même moral, de participation de notre pays au programme Post-Apollo, ne sera pris à la Conférence de juillet 1972. La participation de la Suisse aux trois satellites d'application va augmenter dans de telles proportions les dépenses en matière spatiale que tout nouvel accroissement dépasserait sans doute nos possibilités.

Dans l'hypothèse où le programme de développement des lanceurs européens devrait être poursuivi, nous souhaitons que la plus grande prudence soit observée quant à une participation suisse. Une fusion éventuelle d'ESRO et d'ELDO ne devrait pas conduire à des dépenses découlant d'un programme de développement de lanceurs, car cela serait en contradiction avec la politique que nous avons toujours observée à cet égard.

DEPARTEMENT FEDERAL DES FINANCES ET DES DOUANES



Celio

Berne, le 20 juin 1972

Au Conseil fédéral

C o - r a p p o r t

à la proposition du Conseil fédéral du Département politique, du 13 juin 1972, relative à la participation européenne au programme Post-Apollo et à la Conférence spatiale européenne de juillet 1972

Le Département de l'intérieur souscrit dans les grandes lignes à l'analyse présentée par le Département politique. Il estime que les informations actuellement à disposition ne permettent pas de formuler des instructions plus précises et par conséquent donne son accord à la proposition.

Comme l'a souligné la délégation suisse à la conférence ministérielle officieuse du 19 mai 1972, notre pays ne poursuit pas un programme spatial national indépendant. Le fait qu'il ait choisi d'atteindre les objectifs liés à la recherche spatiale sur la base d'un effort de coopération scientifique internationale entraîne que toutes les possibilités de collaboration doivent être étudiées très soigneusement et qu'il faut dans toute la mesure du possible éviter de fermer prématurément toute perspective de participation. Il importe à notre avis de connaître les décisions des principaux contributeurs, avant d'arrêter notre position.

Le Département de l'intérieur veillera à ce que son représentant ait recueilli avant la conférence les avis des scientifiques suisses engagés dans la recherche spatiale et ceux des technologues de l'industrie sur l'intérêt scientifique et technique qu'offrent pour notre pays les diverses options en discussion et puisse en orienter le chef de délégation.

DEPARTEMENT FEDERAL DE L'INTERIEUR